

# DOSSIER DE PRESSE 2019



## SOMMAIRE

### Page 2 : **Qui sommes-nous ?**

*Un collectif régional qui regroupe 160 associations dans 10 départements d'Occitanie*

### Page 3 : **De quels territoires parlons-nous ?**

*Ruraux ou péri-urbains, dans des environnements riches mais vulnérables*

### Page 4 : **Pourquoi et comment les industriels s'emparent des EnR ?**

*Rente, communication trompeuse sur le "participatif" et sur les vertus de l'éolien*

### **L'Etat et les collectivités territoriales sont-ils sous l'emprise des industriels ?**

*Dénis de démocratie, conflits d'intérêt, décrets anti-démocratiques...*

### Pages 5 et 6 : **Dans ce contexte, pourquoi l'éolien industriel est une impasse ?**

*Environnementale, économique et sociale*

### Page 7 : **Que demande le collectif TNE-OE ?**

*Interdire l'implantation de l'éolien industriel dans les espaces naturels*

### Page 8 : **Que propose le collectif TNE-OE pour une transition énergétique ?**

*REPÒSTA, une démarche déposée en région pour une transition solidaire et respectueuse des territoires ruraux*

**Contact presse : Michèle Solans et Jean Pougnet**

06 46 03 19 15 – 04 67 97 51 27 - [solans.michele@gmail.com](mailto:solans.michele@gmail.com) - [pougnet.jean@gmail.com](mailto:pougnet.jean@gmail.com)

**Contact du collectif Toutes Nos Énergies – Occitanie Environnement**

[contact@toutesnosenergies.fr](mailto:contact@toutesnosenergies.fr) - site : [toutesnosenergies.fr](http://toutesnosenergies.fr)

## QUI SOMMES-NOUS ?

**Le collectif régional Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement** est né à Albi fin 2016. Il rassemble 160 fédérations départementales, collectifs et associations pour la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement pour une transition énergétique solidaire et respectueuse des territoires ruraux.

Nous sommes opposés à l'invasion de l'industrie éolienne dans les espaces ruraux d'Occitanie car depuis une dizaine d'années les projets industriels se sont multipliés d'une manière agressive. De plus en plus nombreux, des habitants se sont insurgés contre cette irruption irrespectueuse de leur cadre de vie. Les associations locales de protection de la qualité de vie et de l'environnement existantes ou créées à cette occasion se sont mobilisées.

Dans plusieurs départements, ces associations se sont organisées en collectif ou en fédération. La création de la grande région Occitanie a été l'occasion d'aller vers une union régionale. Le collectif Toutes Nos Energies-Occitanie Environnement s'est donné pour buts de soutenir l'action des associations locales et d'être un interlocuteur crédible des autorités et acteurs régionaux, **pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires ruraux d'Occitanie.**

Nous dénonçons et analysons les dégradations sociales, économiques et environnementales que produit la multiplication des parcs industriels sans schéma d'aménagement du territoire dans notre région, sans vraie consultation des populations et l'abandon par le politique de toute réflexion au profit de vagues mannes financières promises par les promoteurs.

Nous formulons des propositions constructives, tant sur le plan des choix techniques que sur celui des modalités démocratiques de conception et de mise en œuvre de la transition. Il s'agit avant tout d'économiser et de protéger les ressources naturelles - en particulier la biodiversité - en veillant à conserver leur qualité, dans le souci permanent de préserver la santé et le bien-être des personnes.

**Nous souhaitons une transition énergétique équilibrée, selon trois exigences :**

**Une transition globale :** prenant en compte toutes les ressources naturelles de la région (soleil, énergie calorifique du sous-sol, biomasse, vent, cours d'eau...) et le développement des technologies adaptées ;

**Une transition réaliste** au plan économique et juste au plan social ;

**Une transition socialement acceptable** par les habitants, respectueuse de la biodiversité, du patrimoine paysager et culturel, de la qualité de vie et donc suscitant l'adhésion active des citoyens.

Les pouvoirs politiques et économiques ne devraient pas imposer leurs règles sans réel débat citoyen. Nous devons reprendre la parole et participer le plus en amont possible à l'élaboration des projets ayant un impact sur l'environnement. Les habitants, attachés aux territoires ruraux où ils vivent et qu'ils font vivre, veulent que leurs enjeux spécifiques soient compris et valorisés.

## DE QUELS TERRITOIRES PARLONS-NOUS ?

**Le monde rural**, directement confronté aux grands enjeux environnementaux - changement climatique, raréfaction des ressources, perte accélérée de la biodiversité, multiplication des risques sanitaires – **a une responsabilité pour préserver des biens communs vitaux : l'eau, les sols, les écosystèmes, les paysages.**

Chaque territoire, chaque parcelle a ses spécificités. Leur protection pose des problèmes particuliers que connaissent bien les populations qui en vivent et les font vivre. C'est ce que semblent ou veulent ignorer les aménageurs.

Aspres, Cévennes, Corbières, Grands Causses, Lézou, Minervois, Monts de Lacaune, Montagne Noire... autant de noms évocateurs de terroirs remarquables. Ces territoires, que l'industrie éolienne défigure déjà, ce sont des vies et des visages, des travaux et des bonheurs, des histoires qui se racontent, des savoir-faire et des trésors cachés.

**Les citoyens ne comprennent pas toujours les luttes quotidiennes que mènent les ruraux pour maintenir et préserver ces espaces généreux mais vulnérables.**

Pourtant, toutes ces terres et leurs habitants ne cessent de donner – eau, alimentation, espaces de loisirs, énergies - aux villes qui grandissent et consomment de plus en plus. Et ils ne bénéficient pas toujours des services publics dont ils ont aussi besoin.

Ces territoires sont divers : pour beaucoup, on assiste à une désertification dramatique avec déprise agricole, déclin économique, baisse démographique. Dans certains, les activités se maintiennent tant bien que mal. Dans d'autres, près des villes, il existe un phénomène de rurbanisation, où la reconquête de l'espace se fait en liaison plus ou moins directe avec elles.

**Chaque situation justifie un respect particulier. L'irruption d'un aménagement brutal risque de déshumaniser les zones les plus fragiles, de porter une atteinte grave à l'attractivité d'un territoire, de bouleverser l'existence de ceux qui ont choisi d'y vivre.**

En venant violemment occuper et transformer des espaces jusqu'ici préservés, des paysages façonnés par l'homme et la nature depuis des siècles, en les banalisant par des silhouettes métalliques en lignes répétitives, visibles de partout, l'industrialisation éolienne est vécue comme une véritable agression. Ses effets délétères se font sentir sur l'harmonie sociale des villages, sur l'image des terroirs pour le visiteur, sur le tourisme rural.

**En dénonçant ces méfaits, les habitants des campagnes souhaitent trouver auprès des citoyens la compréhension et nécessaire solidarité qui permettront de surmonter les apparents affrontements entre rural et urbain.**

Tous ont des droits et des devoirs, mais ils s'expriment différemment. Les ruralités, par exemple, entrent déjà dans la transition : elles expérimentent, même si c'est parfois balbutiant, de nouvelles formes de relations entre élus et citoyens, des manières renouvelées de produire : agriculture et artisanat respectueux de l'environnement, des initiatives pour la préservation de zones humides et des écosystèmes, etc.

Les habitants des territoires ruraux ne veulent plus se voir imposer des aménagements non désirés qui bouleversent le cadre de vie qui est le leur depuis des générations ou qu'ils ont choisi délibérément. Ils ne demandent qu'à regagner du pouvoir d'agir sur leurs métiers, sur leur vie, sur leur environnement, à s'impliquer et à participer aux processus de décision, contre toute forme d'accaparement spéculatif.

## POURQUOI ET COMMENT LES INDUSTRIELS S'EMPARENT DES ENR ?

**A ces deux questions il n'y a qu'une réponse : l'argent, à la fois but et moyen.**

Les promoteurs ont compris l'intérêt exceptionnel de cette industrie qui bénéficie d'un prix d'achat garanti par l'Etat de toute sa production, largement au-dessus du prix du marché et ce pendant 15 ans alors que l'investissement de départ est amorti en 3 ou 4 ans. Cet effet d'aubaine accompagné de dispositifs réglementaires dérogatoires au droit commun, est le fruit d'un lobbying intense auprès des décideurs.

Ils ont compris que pour coloniser des territoires, qui se trouvaient fort bien sans leurs machines, la **distribution de quelques subsides** à des paysans et à des communes en difficulté permettrait de convaincre des vertus de " la transition énergétique ".

**L'argent reste au cœur du processus pour faire accepter une centrale industrielle**

- L'argent sert à convaincre élus et propriétaires terriens qu'il y a là un moyen d'en gagner sans rien faire : une version moderne de l'Eldorado.
- L'argent sert à mettre de son côté les associations locales, de randonnée ou de chasse par exemple en finançant divers équipements.
- L'argent sert à payer des cabinets d'avocats à la force de frappe démesurée par rapport aux maigres ressources des associations qui combattent ces projets.
- L'argent sert enfin à se concilier les habitants disposant de quelques épargnes en leur proposant un " financement participatif " au projet. En réalité il s'agit de leur offrir un placement à 5 ou 6%, taux imbattable dans la conjoncture actuelle, mais qui fait partie des stratégies développées pour une meilleure acceptabilité des populations.

Comme si cette démesure des moyens entre industriels et opposants ne suffisait pas, elle vient d'être confortée par le décret Lecornu- de Rugy supprimant la possibilité de recours en première instance donc à agir directement en cours d'appel administrative et par voie de conséquence à dépenser de l'argent pour avoir un avocat.

## L'ETAT ET LES COLLECTIVITES SONT-ILS SOUS L'EMPRISE DES INDUSTRIELS ?

Les gouvernements successifs sont coincés dans une contradiction : ils prônent la nécessité de la croissance tout en semblant croire à la diminution des gaz à effet de serre.

Pour s'en sortir, ils ont inventé le concept de croissance verte qui passerait par un développement des énergies renouvelables (et beaucoup moins par les économies d'énergies qui sentent trop la décroissance). Dans cette perspective, toute installation de machine produisant **une énergie dite renouvelable est automatiquement sanctifiée sans aucune réflexion** sur son incidence sur la biodiversité, la vie des gens et de l'économie. Les créations d'emplois invoquées par l'industrie éolienne se concentrent en Ile de France quand les destructions d'activités locales ne sont jamais prises en compte.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) au niveau national et les Schémas régionaux tentent de donner l'impression que tout cela est maîtrisé. Mais pendant que ces scénarii se font, les industriels occupent le terrain. **Situation ubuesque que celle d'une collectivité qui élaborerait tranquillement son PLUI pendant qu'au dehors les promoteurs bétonnent tout le foncier disponible en dépit du bon sens.**

Parallèlement la libéralisation du marché de l'énergie s'étant imposée, il a fallu non seulement casser le monopole de la fourniture d'électricité mais aussi celui de sa production. Comme il n'était pas socialement admissible de privatiser les centrales nucléaires, il restait les nouvelles EnR d'abord et les traditionnelles ensuite : la privatisation des concessions hydrauliques va aggraver encore la désorganisation du système électrique et ouvrir la boîte de Pandore à des investisseurs n'ayant que faire du bien commun énergétique.

## **DANS CE CONTEXTE L'EOLIEN INDUSTRIEL EST UNE IMPASSE...**

### **Impasse environnementale**

#### **Impact dramatique sur la biodiversité**

Les dégâts infligés à la faune se concentrent principalement sur les oiseaux (rapaces et migrants) ainsi que sur les chauves-souris. L'implantation des éoliennes a pour effet de transformer des espaces naturels en zones techniques (déforestation, pistes, aires de maintenance...) avec des tonnes de béton et de ferrailles portant une atteinte grave à la biodiversité. En Occitanie, déjà près de 10km<sup>2</sup> de sol sont artificialisés et la construction d'infrastructures pour évacuer l'électricité produite (transformateurs, lignes HT enfouies ou aériennes) impacte toutes les espèces vivantes, dont l'Homme ! Enfin, le repowering, remplacement des éoliennes par des modèles plus hauts et puissants, impose de créer de nouveaux socles bétonnés, donc encore plus de terres irréversiblement mortes.

#### **Nuisances et effets sur la santé**

Les éoliennes, de plus en plus puissantes augmentent les basses fréquences, les plus nocives. En France le déni de cette nocivité est lié à la volonté de favoriser le développement de l'éolien. L'industrie a obtenu une dérogation exceptionnelle au Code de la santé admettant un niveau de bruit supérieur à toutes autres installations, excluant les basses fréquences et les infrasons. Sans parler des flashes nocturnes et des effets kaléidoscopiques de jour. Or, comme le précisait l'académie de médecine en 2017 " les nuisances sonores et visuelles affectent l'état de complet bien-être physique, mental et social lequel définit aujourd'hui le concept de santé." Idem pour les atteintes au paysage qui " constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social " (Convention européenne du paysage, ratifiée par la France).

#### **Création de futures friches industrielles sans recyclage possible**

Au bout de 20 ans, les éoliennes devraient être démontées et les sites réhabilités. Les exploitants sont tenus de déposer des provisions pour le démantèlement, mais elles sont notoirement insuffisantes. Or les socles de béton, de plus de 3 m de profondeur, resteront définitivement dans le sol. Les matériaux composant les pylônes sont recyclables, mais pas les pales des rotors faites de fibres de verre et de carbone et collées avec des résines de polyester dont on ne sait que faire. Enfin qui démantèlera en cas de faillite de l'exploitant ? Les communes ou les propriétaires des terrains qui en seront responsables ?

#### **Aucune incidence pour une sortie du nucléaire**

Nous produisons de plus en plus d'électricité, au lieu d'inciter à l'économiser, et les EnR y participent ; elles font donc baisser la part du nucléaire mais pas sa production. La fermeture de Fessenheim annoncée par le Gouvernement ne sera effective qu'à l'ouverture de l'EPR de Flamanville plus puissante. On ferme donc une centrale pour en ouvrir une autre et ce qui avait été promis comme une belle idée (l'éolien plutôt que le nucléaire) est devenue une tragédie incontrôlée par les pouvoirs publics. En fait, on aura plus d'éoliennes et toujours autant de centrales ! C'est le tour de passe-passe de la soi-disante transition énergétique.

### **Impasse économique**

#### **Destruction des paysages = atteinte au développement touristique**

La prolifération des machines rompt complètement l'harmonie paysagère. La banalisation des paysages y compris d'espaces protégés et de sites classés par l'Unesco, entraîne une baisse de fréquentation des touristes chez les hébergeurs (réf en Indre, la seule étude réalisée en France) et l'immobilier perd jusqu'à 40% de sa valeur ; le vendeur est tenu de signaler l'existence d'éoliennes même en projet !

Ce qui fait dire à l'Académie des beaux-arts en mai 2017 que : " La confrontation de telles installations, que les promoteurs envisagent d'installer aujourd'hui de manière massive, avec les sites remarquables et les paysages de qualité qui ont valu à la France le titre de première destination touristique mondiale, est difficilement acceptable."

### **Un prix de l'électricité scandaleusement garanti et jusqu'à quand ?**

L'éolien est la seule industrie pour laquelle toute la production est obligatoirement achetée pendant 15 ans et ce à un prix largement au-dessus de celui du marché.

La rentabilité de l'éolien industriel repose sur un prix d'achat obligatoire du Kw/h par Edf. Sa suppression ferait implorer cette bulle spéculative et se multiplier les friches d'éoliennes. Le coût économique de cette politique commence à inquiéter la Cour des Comptes.

## **Impasse sociale**

### **Dénis de démocratie**

Les promoteurs éoliens avancent masqués. Les habitants ne sont pas consultés en amont des projets qui restent confidentiels le plus longtemps possible. L'administration fait obstacle à l'accès aux dossiers avant l'enquête publique. Même si celle-ci n'est de toute façon que consultative, l'Etat a décidé de la dématérialiser éloignant près de 25% de la population de ce genre de consultation (pas d'accès à Internet ou méconnaissance de son utilisation). Enfin, le décret Lecornu-de Ruy vise spécifiquement les associations anti-éoliennes qui se trouvent interdites de recours au premier niveau de la justice administrative, les obligeant à aller directement en Cour d'appel administrative, donc à prendre un avocat : du jamais vu en matière de droit !

### **Atteinte au bien vivre ensemble**

Les projets éoliens sont un facteur de tensions entre les habitants et entre villages ; car les éoliennes sont souvent implantées en limite de commune, à l'écart du bourg : ce sont les voisins qui ne touchent rien, parfois n'en veulent pas, qui en pâtissent ! Certains promoteurs proposent le financement participatif aux habitants (en fait de simples placements rémunérés à 5 ou 6%). Ils gagnent alors des supporters au prix de conflits supplémentaires avec ceux qui ne peuvent ou veulent pas placer leur argent et en subiront les nuisances.

### **Colère des habitants des territoires ruraux**

Leur mobilisation contraint les gouvernants à contrevenir au code de l'environnement et à offrir des passe-droits aux promoteurs, ce qui provoque encore plus de colère. Malgré ces manœuvres donc, les mobilisations locales vont continuer à essayer de freiner la croissance anarchique de l'éolien industriel : la multiplication par 3 (voire 5) du parc industriel éolien d'ici à 2050 souhaitée par la Région, et le président Macron, dans une Occitanie déjà saturée, ne pourrait se faire qu'au prix de la multiplication des conflits.

## **Impasse technique**

### **Efficacité énergétique médiocre pour une technique qui évolue peu**

Si la rentabilité financière est excellente, l'efficacité énergétique de l'éolien est médiocre : intermittente, elle ne produit au mieux qu'à 25% de sa capacité. Les régulateurs de la distribution électrique doivent jongler avec d'autres centrales (hydroélectriques, gaz, charbon) pour palier aux périodes sans vent. Peu de recherche, donc, seul moyen pour les industriels : augmenter le rendement en dressant des mats de plus en plus hauts augmentant du coup, leurs impacts destructeurs. Dans le même temps les rendements du photovoltaïque n'ont cessé de progresser : l'obsolescence de l'éolien industriel est prévisible.

## QUE DEMANDE LE COLLECTIF TNE-OE ?

Toutes ces raisons (citées pages 5 et 6) devraient inciter la Région à faire un bilan des impacts des parcs éoliens déjà installés, certains depuis plus de 10 ans, de leur rapport avantages/inconvénients et à ne pas nous imposer une multiplication effrénée de ces machines.

C'est ainsi que nous avons demandé au secrétaire général des affaires régionales (SGAR) de faire remonter officiellement notre **demande d'un moratoire, assorti d'une évaluation des effets de l'éolien terrestre en Occitanie, sur la double motivation suivante :**

- la protection de l'environnement dans une région à la biodiversité et aux paysages exceptionnels, qui est d'ores et déjà saturée en éolien terrestre.

*Fondement juridique : la Charte de l'Environnement, qui fait partie du bloc constitutionnel et qui, ainsi, prévaut sur les objectifs techniques ou capacitaires inscrits dans telle loi ou tel décret.*

- l'existence d'un programme alternatif 2050 (déposé par TNE-OE) - complet et cohérent avec la Loi de Transition Énergétique de 2015 - ne comportant aucune extension des capacités installées en éolien terrestre.

*Fondement juridique : la convention d'Aarhus régissant la démocratie environnementale.*

### **Nous demandons aussi :**

- de publier les objectifs quantitatifs fixés par le ministère à la DREAL et à chaque préfet.
- de donner sur chacune de nos demandes au préfet concerné ou - si le sujet est de portée plus générale - des instructions portant sur :

- . le respect rigoureux des prescriptions réglementaires (décrets et arrêtés) ainsi que le suivi et le contrôle strict des chantiers ;
- . le suivi et le contrôle a posteriori selon la réglementation applicable ;
- . le respect des droits des citoyens et de leurs associations :
  - a. veiller à ne prendre aucune décision pouvant s'apparenter à une collusion
  - b. donner accès aux documents administratifs
  - c. ne plus accepter des avis " sous réserve de "
  - d. répondre aux associations sans chercher à gagner du temps
  - e. mise en place d'un interlocuteur DREAL ou DDT(M) disponible à toutes les phases de la procédure : phase amont, instruction ...
  - f. veiller à respecter les prescriptions attachées aux autorisations données.

### **- de missionner une inspection du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGE-DD)**

- de ne plus accepter d'éolien en zone de montagne dès lors qu'aucune nécessité technique ne l'impose.

Enfin, le collectif TNE-OE soutient les commissaires enquêteurs et dénonce le décret pris par l'Etat malgré une consultation nationale le mettant en minorité, pour dématérialiser les enquêtes publiques ; nous soutenons également l'action des fédérations nationales qui portent en Conseil d'Etat ce déni de démocratie qu'est le décret Lecornu-de Ruyg contre les associations dites " anti-éoliennes " par le dit décret.

## QUE PROPOSE LE COLLECTIF TNE-OE POUR UNE TRANSITION RESPECTUEUSE ?

La transition énergétique pour être réussie passe par une transition écologique et citoyenne globale, s'appuyant sur un changement de nos modes de production et de consommation d'énergie. Elle engage les générations futures.

A ce titre elle passe par des solutions techniquement efficaces tenant compte des êtres humains et de leur environnement, ainsi que de la réalité des moyens financiers disponibles au niveau régional.

En réponse au scénario énergétique 2050 de la Région, REPOS (Région à Energie POSitive), scénario technique sans cahier des charge et n'ayant prévu aucun bilan ni révision en cours de route, TNE-OE propose **une démarche alternative** complète, fondée sur un cahier des charges intégrant l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et écologiques : **REPÛSTA** (Région à Energie POSitive Territorialement Adaptée), riposte en Occitan.

### Notre démarche, Reposta, s'est bâtie sur un cahier des charges citoyen pour :

**une énergie adaptée aux territoires et à leur attractivité** : développement économique, paysages, patrimoine, culture, qualité de la vie

**une énergie efficace au plan écologique** : biodiversité, usage des ressources naturelles locales, impact carbone final

**une énergie efficace au plan économique** :

en coût : une adéquation au niveau d'investissement consenti, sans subvention durable.

en qualité : une énergie ne générant pas de dysfonctionnement technique dans le réseau

**un souci permanent d'associer les habitants concernés** et les associations qui les représentent.

### Toute énergie renouvelable doit être mise en œuvre en harmonie avec la nature et concilier climat, biodiversité et énergie, les 3 piliers du développement durable.

Les solutions REPÛSTA sont optimales d'un point de vue humain et démocratique, car elles responsabilisent citoyens et élus locaux, et d'un point de vue environnemental : production de chaleur afin de diminuer la consommation d'électricité, de baisser les émissions de CO<sup>2</sup> et de particules fines

- **solutions locales menant vers l'autoconsommation** : géothermie très basse énergie avec pompe à chaleur, eau chaude par cumulus thermodynamique ou solaire thermique photovoltaïque en toiture, bois-énergie mais sous des conditions écologiques et techniques précises.

- **solutions régionales menant à des productions d'énergie plus importantes** : géothermie moyenne-haute énergie, hydraulique (turbines upgradées, petite hydraulique), panneaux photovoltaïques respectant le territoire, éolien flottant sous condition d'acceptation citoyenne (professionnels de la mer et du tourisme) et écologique (respect du milieu marin).

**La politique énergétique telle que la dessine le scénario REPOS de la Région n'a pas été analysée sous l'angle de l'atteinte à la biodiversité.**

**Plus d'info** : <http://toutesnosenergies.fr/index.php/transition-energetique/>